

L'homme a-t-il un libre arbitre?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 46

~ 1689 9.1 ~

Oui, Dieu a donné à l'homme une volonté qui s'exerce librement sans être déterminée par quoi que ce soit d'autre parmi les choses créées. ~ Deutéronome 30.19

Il existe une idée reçue voulant que le calvinisme exclue le libre arbitre de l'homme. Cette fausse conception est même défendue par certains chrétiens calvinistes qui pensent peut-être que la souveraineté de Dieu, la dépravation totale de l'homme et la grâce irrésistible excluent nécessairement le libre arbitre de l'homme. Ce n'est pas la conception que nous retrouvons dans la confession de foi.

(Par. 1) Dieu a doté la volonté de l'homme d'une liberté naturelle et d'une capacité d'agir par choix, qui n'est ni contrainte, ni déterminée par une quelconque nécessité de la nature, au bien ou au mal.

Le chapitre 9 fonctionne un peu comme la table des matières des doctrines concernant l'homme et de ses différents états suivant le triple motif : création, chute, rédemption. Le paragraphe 1 définit la liberté naturelle de l'homme. Les quatre paragraphes suivants présentent cette liberté à différents stades de l'existence de l'homme : l'état d'innocence (par. 2), l'état de péché (par. 3), l'état de grâce (par. 4) et l'état de gloire (par. 5). Ces quatre états par lesquels l'homme passe sont présentés en détail aux chapitres 4, 6, 9-20.

Dès que l'on parle de libre arbitre ou, dans le langage de la confession, de « liberté naturelle », il faut répondre à la question : libre de quoi? Le mot arbitre vient du latin *arbitrium* qui signifie choix, décision, jugement. De quoi la volonté est-elle libre ou par quoi n'est-elle pas déterminée? Réponse : elle « *n'est ni contrainte, ni déterminée par une quelconque nécessité de la nature, au bien ou au mal* ». L'Écriture, tout en enseignant le déterminisme divin, rejette le fatalisme. Examinons cette assertion d'un peu plus près.

Beaucoup de philosophes modernes croient au déterminisme naturel, rejettent le libre arbitre et affirment que la volonté humaine est déterminée par des causes matérielles, environnementales et même chimiques. Ce béhaviorisme évacue complètement la responsabilité humaine réduisant le caractère de l'homme à l'état de son cerveau et faisant du libre arbitre, une simple impression subjective. Plusieurs croyances religieuses et philosophies païennes partagent une conception similaire de la réalité où la liberté est emprisonnée dans le destin et où la volonté est captive du fatalisme. Ce sont précisément ces notions qui sont niées par le premier paragraphe. L'Écriture enseigne que « *Dieu a doté la volonté de l'homme d'une liberté naturelle et d'une capacité d'agir par choix* ».

Nous ne nions pas qu'il existe des facteurs extérieurs à la volonté humaine qui influencent celle-ci dans ses choix, cependant ces influences n'annulent pas la liberté et ne déterminent pas la volonté, car en soi elle est libre. L'homme exerce réellement sa volonté, car Dieu lui a donné le pouvoir de vouloir et de choisir librement. *L'homme peut faire ce qu'il veut, plus encore : l'homme fait ce qu'il veut ; même lorsqu'il ne veut pas faire ce qu'il fait* (Rm 7.15-16). Une influence quelconque sur la volonté n'annule aucunement la responsabilité de celle-ci

(Hé 12.4) et la captivité de l'homme à la corruption n'exclut pas la volonté dans le processus du péché (Jc 1.13-15).

Le libre arbitre est la base morale de la responsabilité humaine. Sans une volonté libre, l'homme ne peut pas être moralement imputable. C'est ainsi que Dieu envisage l'être humain vis-à-vis de sa Loi : un être doté de la capacité spirituelle de choisir le bien ou le mal :

J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité. (Dt 30.19)

Nous verrons de quelle façon le paragraphe 3 concilie le libre arbitre avec la dépravation totale de l'homme, mais notons pour l'instant qu'aucun facteur atténuant ne peut anéantir la responsabilité de l'homme. Celle-ci peut varier d'une personne à l'autre (Lc 12.47-48), cependant aucun ne possède l'impunité devant Dieu (Rm 1.20 ; 3.19). C'est sur cette base que l'Éternel déclare (Ez 18.20) : « L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. Le fils ne portera pas l'iniquité de son père, et le père ne portera pas l'iniquité de son fils. La justice du juste sera sur lui, et la méchanceté du méchant sera sur lui. » Tout le système judiciaire en Occident fut fondé sur cette notion de la responsabilité morale de l'homme qui nécessite « une liberté naturelle et une capacité d'agir par choix ».

Mais l'Écriture n'enseigne-t-elle pas le déterminisme divin? N'avons-nous pas vu, au chapitre 3, que « de toute éternité, selon le conseil très sage et très saint de sa volonté, Dieu a décrété en lui-même, librement et immuablement, tout ce qui arrive », incluant les décisions de l'homme? Comment donc celles-ci peuvent-elles être libres? Et pourquoi Dieu tient-il qui que ce soit responsable, « car qui est-ce qui résiste à sa volonté » (Rm 9.19)?

Le déterminisme divin que nous confessons est radicalement différent du déterminisme de la nature cru par les philosophes. Car le décret de Dieu se produit « sans faire violence à la volonté de sa créature, et sans que la liberté, la contingence ou les causes secondes soient exclues mais qu'elles soient plutôt établies » (1689, 3.1). Toutes choses se produisent suivant la cause première qui est la volonté de Dieu, cependant « Dieu leur ordonne de se produire selon la nature des causes secondes, que ce soit nécessairement, librement ou de façon contingente » (1689, 5.2). Ainsi, seul le déterminisme divin est compatible avec la liberté de la nature et la responsabilité de l'homme. *Ce compatibilisme appartient à l'incompréhensibilité divine (Rm 11.33) et fournit le fondement existentiel nécessaire pour l'exercice d'un vrai libre arbitre : l'homme exerce librement sa volonté parce que Dieu l'a décrété ainsi!* Le libre arbitre n'est pas une illusion subjective, mais une réalité objective faisant de l'homme une créature morale, libre et responsable. Chacun rendra donc compte à Dieu pour lui-même (Rm 14.12).